

Date de dépôt: 8 janvier 2002

Messagerie

Rapport

**de la Commission des travaux chargée d'étudier le projet de loi
du Conseil d'Etat ouvrant un crédit d'investissement de
7 738 000 F pour la construction et l'équipement de pavillons
provisoires pour 5 cycles d'orientation**

Rapporteur: M. Antoine Droin

Mesdames et
Messieurs les députés,

La commission des travaux du 11 septembre 2001 a, sous la présidence de Monsieur Dominique Hausser, traité le projet de loi 8645. La séance a été suivie par Messieurs François Reinhard, directeur des bâtiments, Marc Andrié chef de la division des études et constructions, Jean Pierre Stefani, architecte, et Claude Goldschmidt, de la direction des Cycles d'orientation au DIP. Qu'ils soient ici remerciés de leur présence et de leurs explications. Nos remerciements vont également à Madame Jacqueline Meyer qui a tenu le procès-verbal.

Historique

En 2001, le Conseil d'Etat a engagé un premier train de mesures urgentes pour disposer à temps d'infrastructures nécessaires pour les cycles d'orientation, l'enseignement secondaire postobligatoire et la haute école spécialisée. Une seconde tranche de dispositions analogues est également indispensable pour la rentrée 2002.

Différentes demandes du DIP ont été reportées telles que reconstructions ou rénovations des CO de Cayla et de la Florence, du collège Sismondi, de l'école des arts décoratifs et de l'école supérieure d'arts visuels.

Parallèlement aux reports évoqués, des évolutions pédagogiques (adoptées par le Grand Conseil) ont eu lieu ainsi que des aménagements d'horaires cohérents. Le projet « Apprendre à communiquer » (PL 8054) a aussi nécessité des aménagements d'infrastructures des salles de classe. Il est relevé que le taux d'occupation des classes est maximum.

L'augmentation annoncée des effectifs se renforce. A cette dernière rentrée 2001, 11 600 élèves ont été admis au CO, qui devra en accueillir 380 supplémentaires à la rentrée 2002, 780 à la rentrée 2003 et environ 1 150 à la rentrée 2005. Quelques exemples :

- CO de Budé, + 50 élèves en 2002 (3 classes) ;
- CO de Bois-Caran, + d'une septantaine d'élèves entre 2001 et 2002. (En outre le CO devra collaborer à la prise en charge de l'augmentation de l'effectif du secteur Foron-Gradelle-Florence) ;
- CO des Voirets, + une trentaine d'élèves (décharge du CO de l'Aubépine dont l'effectif augmentera de 140 élèves entre 2001 et 2002) ;
- CO du Foron, + 140 élèves entre 2001 et 2002 ;
- CO des Grandes-Communes, + 30 élèves entre 2001 et 2003 (décharge du CO des Marais + 50 élèves prévus).

Pour les CO, 2 pavillons de 4 classes et 1 pavillon de 8 classes ont dû être mis en place aux CO du Foron, des Grandes-Communes et de Pinchat, pour la rentrée 2001. Pour la rentrée 2002, une deuxième étape de 4 classes est demandée pour les CO du Foron et des Grandes-Communes, ainsi que 2 pavillons supplémentaires de 4 classes à Budé et à Bois-Caran, et 1 pavillon de 8 classes aux Voirets.

Le DIP prévoit le remplacement à moyen terme des pavillons provisoires, dès que des CO supplémentaires auront pu être construits de manière définitive et en nombre suffisant (soit 2 sur 3 CO sur la rive gauche d'ici 2010).

Le démarrage des travaux est prévu pour le début de l'année 2002. La mise à disposition des locaux se fera pour la rentrée scolaire 2002.

Commission des travaux du 11 décembre 2001

Après la présentation des intervenants, le président rappelle :

- que ce PL est à l'ordre du jour pour des besoins de calendrier, afin que les pavillons scolaires soient prêts pour la rentrée 2002,
- que ce PL était attendu car la commission des finances a été saisie l'été dernier d'un crédit dans le but de réaliser pour la rentrée 2001 une partie des pavillons comme étape N° 1. La nécessité de réaliser une 2^e étape était déjà annoncée.

Monsieur Goldschmidt indique qu'il y a des effets cumulés sur l'augmentation du nombre d'élèves en général : effectifs des élèves, effets de la rénovation du CO, nouvelles pratiques pédagogiques, mesures pour faciliter la gestion des élèves, développement de l'informatique. En 2001, il y a eu 1 000 élèves de plus au CO. D'ici 2005 ce ne sont pas moins de 1 200 élèves supplémentaires qui sont attendus ! Il explique les besoins des CO inclus dans ce PL. Il est relevé que le transfert des élèves d'un cycle à un autre devient impossible car les établissements sont complets, voire en surnombre¹.

Monsieur Stefani présente les plans des futures constructions et explique les procédés de la construction modulaire (2,40 m) en bois suisse. Des photos des réalisations de la première étape permettent de se rendre compte du résultat final et de la manière dont seront prolongés les bâtiments, pour les CO où une 1^{re} construction a déjà été réalisée. Les sources d'énergies (eau, électricité) sont prises sur les locaux existants. Les normes en vigueur (phonique, sécurité, feu, isolation, dimensions, économies d'énergies, etc.) sont parfaitement respectées et reposent sur le principe d'un développement durable. Les bâtiments de bonne construction pourront être amortis sur 20 ans (durée de vie de 25 ans), et de fait ne peuvent, en termes de qualité, être comparés aux constructions provisoires d'antan. Un avantage indéniable réside dans le fait qu'avec un investissement minimum (évalué à ce jour à 100 000 F) ces pavillons peuvent être démontés et remontés dans d'autres lieux appropriés.

¹ Des prévisions ont été faites jusqu'en 2007. Le DAEL a mandaté un consultant, URBAPLAN, qui a fait une étude parallèle à celle du SRED qui conclut qu'il faudra envisager 2 CO en plus sur la rive gauche. Cela permettra de désengorger les cycles existants et favorisera une bonne qualité de la vie scolaire.

Suit une discussion sur trois axes :

1. les planchés seront recouverts d'une « dalle » en béton et ce travail ne peut être effectué qu'en Italie, occasionnant des transports routiers. Il est expliqué, suite à la réaction de certains commissaires, que ce procédé ne peut être effectué en Suisse faute d'entreprises compétentes. Dans ce cas le développement durable est remis en question. Monsieur Andrié s'engage à rechercher une solution « made in Suisse » qui pourrait être mise en œuvre ;
2. les toitures « végétalisées » n'ont pas été prévues malgré le fait que, pédagogiquement, l'idée est intéressante dans un cadre scolaire. Le caractère provisoire et démontable des pavillons, la mauvaise visualisation des toitures en sont les raisons ;
3. enfin l'aspect économique est relevé. Le prix au m³ sera de 519 F. Le prix de la classe est d'environ 300 000 F, ce qui semble tout à fait raisonnable.

L'entrée en matière est votée à l'unanimité : 12 oui (3 S, 1 Ve, 1 AdG, 2 L, 2 R, 2 PDC, 1 UDC).

Monsieur Reinhard présente une demande complémentaire intervenue après la rédaction du PL qui consiste à construire une passerelle entre le pavillon provisoire (1^{re} étape) et l'entrée du collège au CO des Grandes-Communes. Le coût est estimé à 150 000 F. Monsieur Goldschmidt précise que cette demande est parfaitement justifiée et appuyée par le DIP.

Le quartier où se situe cet établissement est socialement difficile. Le CO se trouve sur le passage des apprentis se rendant au CEPTA. Cela engendre une cohabitation quelquefois hasardeuse.

Le pavillon est à 11 mètres de l'entrée principale, dans lequel se situe une fosse de 3 mètres. La passerelle (ouverte) permettra d'unir le pavillon au reste de l'établissement dans un esprit d'homogénéité, d'unité. Un commissaire regrette que ce passage ne soit pas couvert.

La commission ne remet pas en cause le principe et accepte l'idée d'inclure cette dépense complémentaire dans le PL 8645 :

11 oui (2 S, 1 Ve, 1 AdG, 2 L, 2 R, 2 PDC, 1 UDC) 1 abstention (S)

Le projet de loi 8645 est accepté à l'unanimité : 12 oui (3 S, 1 Ve, 1 AdG, 2 L, 2 R, 2 PDC, 1 UDC).

Au vu de ce qui précède, la commission unanime vous invite, Mesdames et Messieurs les députées et les députés, à voter ce projet de loi.

Projet de loi (8645)

ouvrant un crédit d'investissement de 7 888 000 F pour la construction et l'équipement de pavillons provisoires pour 5 cycles d'orientation

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

Art. 1 Crédit d'investissement

¹ Un crédit d'investissement de 7 888 000 F (y compris renchérissement et TVA) est ouvert au Conseil d'Etat pour la construction et l'équipement de pavillons provisoires pour 5 cycles d'orientation.

² Le montant indiqué à l'alinéa 1 se décompose de la manière suivante :

– Construction	5 516 000 F
– Passerelle Grandes-Communes	150 000 F
– Equipement	455 000 F
– Honoraires, essais, analyses	754 000 F
– TVA (7,6 %)	512 000 F
– Attribution au Fonds cantonal de décoration et d'art visuel	68 000 F
– Renchérissement	238 000 F
– Divers et imprévus	<u>195 000 F</u>
Total	7 888 000 F

Art. 2 Budget d'investissement

Ce crédit de 7 888 000 F est prévu au budget d'investissement 2002 sous les rubriques 33.03.00.503.17 et 33.03.00.506.17.

Il se décompose de la manière suivante :

– Construction	(en 33.03.00.503.17)	7 398 000 F
– Equipement	(en 33.03.00.506.17)	<u>490 000 F</u>
Total		7 888 000 F

Art. 3 Financement et couverture des charges financières

Le financement de ce crédit est assuré, au besoin, par le recours à l'emprunt, dans le cadre du volume d'investissement « nets-nets » fixé par le Conseil d'Etat, dont les charges financières en intérêts et en amortissements sont à couvrir par l'impôt.

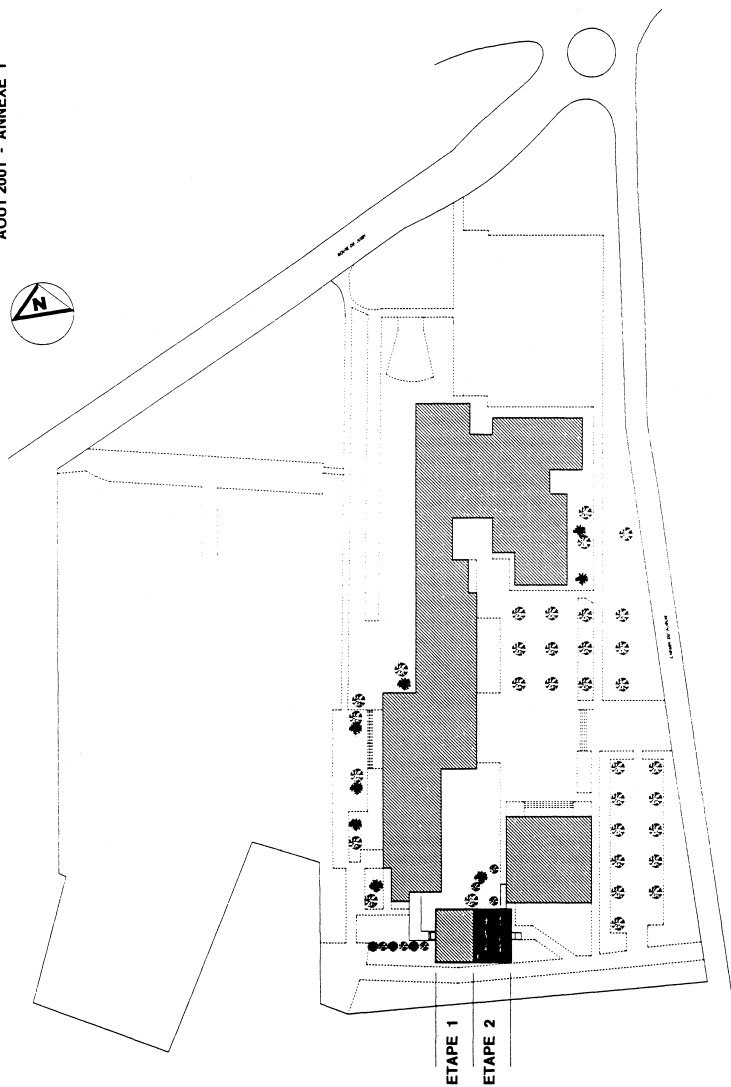
Art. 4 Amortissement

L'amortissement de l'investissement est calculé chaque année sur la valeur d'acquisition (ou initiale) selon la méthode linéaire et est porté au compte de fonctionnement.

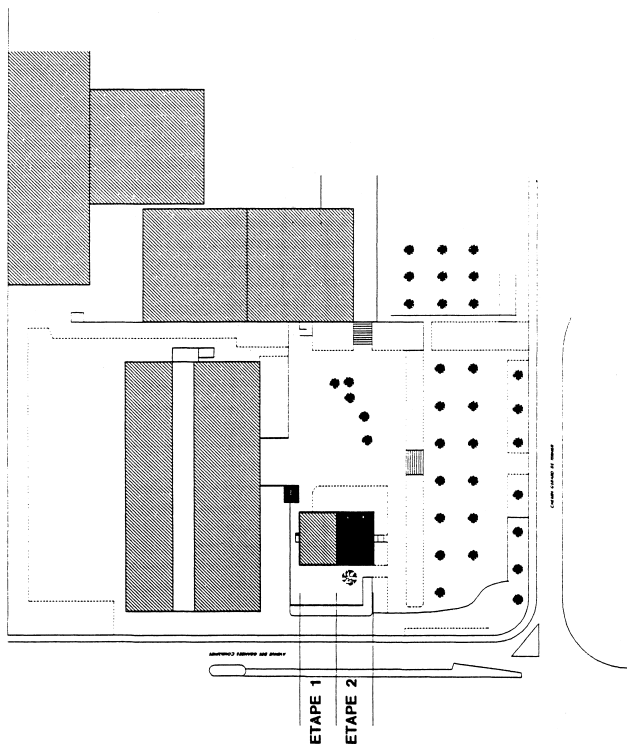
Art. 5 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève, du 7 octobre 1993.

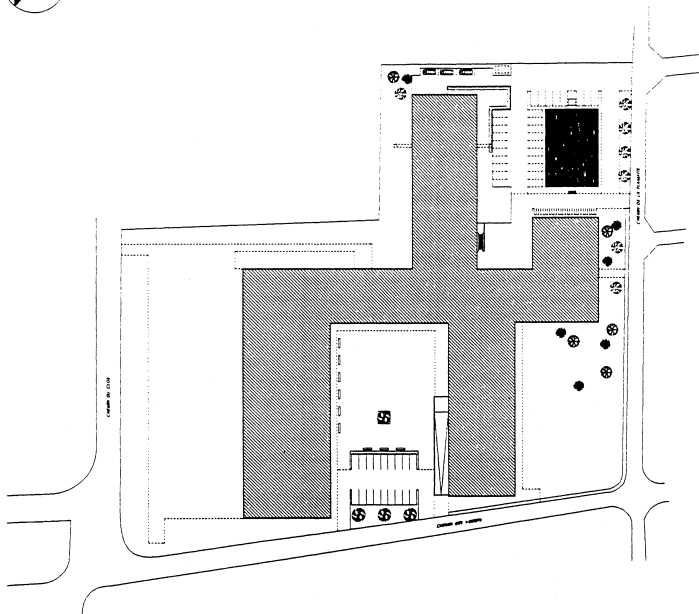
CYCLE D'ORIENTATION DU FORON
1226 - THONEX
PLAN D'IMPLANTATION
AOÛT 2001 - ANNEXE 1



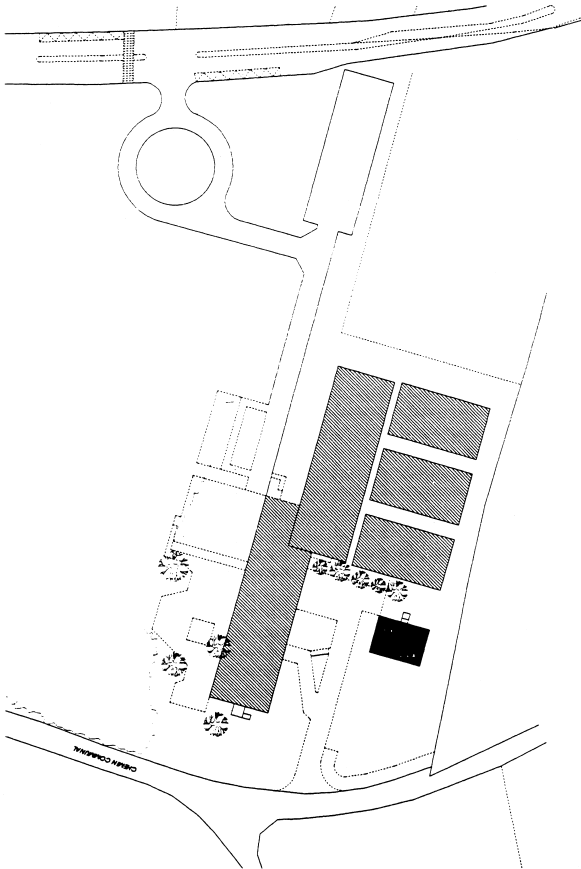
CYCLE D'ORIENTATION DES GDES COMMUNES
1213 - PETIT LANCY
PLAN D'IMPLANTATION
AOUT 2001 - ANNEXE 1



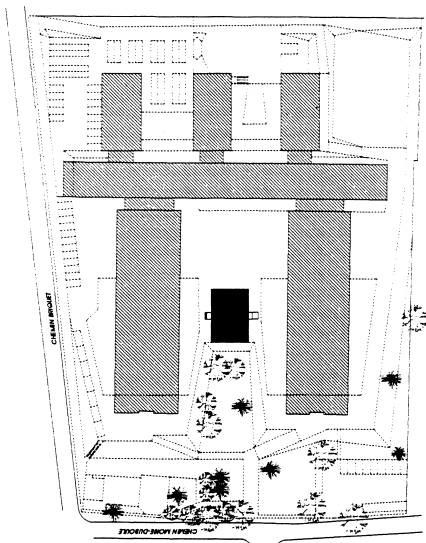
CYCLE D'ORIENTATION DES VOIRETS
1228 - PLAN-LES-OUATES
PLAN D'IMPLANTATION
AOUT 2001 - ANNEXE 1



CYCLE D'ORIENTATION de BOIS-CARAN
1245 - COLLONGE-BELLERIVE
PLAN D'IMPLANTATION
AOÛT 2001 - ANNEXE 1



CYCLE D'ORIENTATION de BUDE
1209 - GENEVE
PLAN D'IMPLANTATION
AOUT 2001 - ANNEXE 1



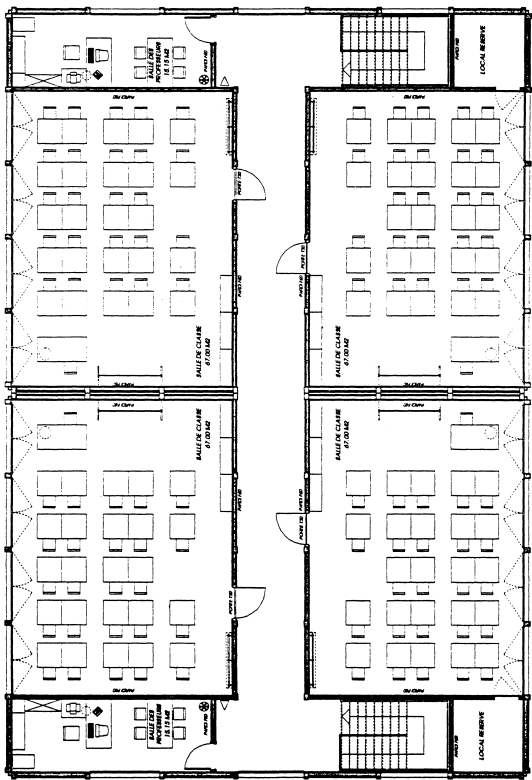
**CYCLES D'ORIENTATION
PAVILLONS PROVISOIRES**
PLAN TYPE DU REZ DE CHAUSSEE
AOUT 2001 - ANNEXE 2



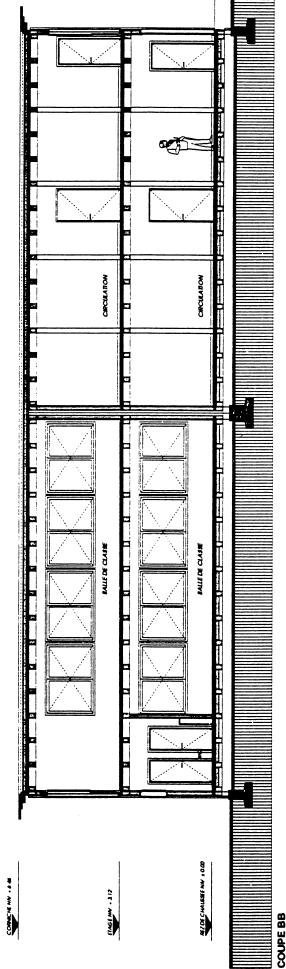
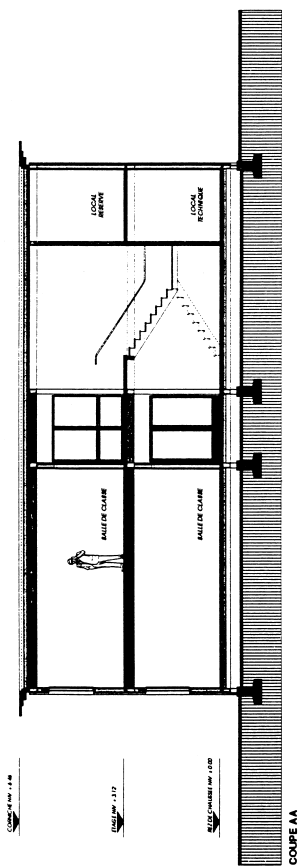
ETAPE 2

ETAPE 1

**CYCLES D'ORIENTATION
PAVILLONS PROVISOIRES**
PLAN TYPE DE L'ETAGE
AOUT 2001 - ANNEXE 3



**CYCLES D'ORIENTATION
PAVILLONS PROVISOIRES**
COUPES TYPE
AOUT 2001 - ANNEXE 4



**CYCLES D'ORIENTATION
PAVILLONS PROVISOIRES
FACADES TYPE
AOÛT 2001 - ANNEXE 5**

